



Annexe A

NOTES TECHNIQUES SUR LES PROCÉDURES D'ÉCHANTILLONNAGE ET LES TAUX DE RÉPONSE POUR TALIS 2013

Notes concernant Chypre

Note de la Turquie : les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

ANNEXE A

NOTES TECHNIQUES SUR LES PROCÉDURES D'ÉCHANTILLONNAGE ET LES TAUX DE RÉPONSE POUR TALIS 2013

Procédures d'échantillonnage et taux de réponse

L'objectif de l'édition 2013 de l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) était d'obtenir, dans chaque pays participant, un échantillon représentatif d'enseignants pour chaque niveau de la CITE choisi pour participer à l'enquête. Par ailleurs, pour tous les pays ayant choisi de participer au module relatif au lien TALIS-PISA, il fallait réunir un échantillon représentatif de professeurs enseignant à des élèves de l'âge requis dans les établissements d'enseignement sélectionnés pour le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) en 2012. Pour TALIS 2013, on a identifié des problématiques portant sur la classe, les enseignants, les établissements et leur direction, afin que l'enquête couvre l'ensemble des enseignants de chaque niveau de la CITE concerné et les chefs d'établissement dans lesquels ces enseignants exercent. Le plan d'échantillonnage international appliqué à TALIS 2013 est un échantillonnage probabiliste stratifié en deux étapes. Cela signifie que les enseignants (unités du deuxième degré du plan d'échantillonnage ou unités secondaires d'échantillonnage) devaient être sélectionnés de façon aléatoire dans la liste des enseignants cibles dans chacun des établissements eux-mêmes sélectionnés de façon aléatoire (unités du premier degré du plan d'échantillonnage ou unités primaires d'échantillonnage). Une description plus détaillée de la conception et de la mise en œuvre de l'enquête est disponible dans le rapport technique TALIS (*TALIS 2013 Technical Report* [OCDE, 2014]).

Un enseignant du niveau 1, 2 ou 3 de la CITE est une personne qui, dans le cadre de ses fonctions normales dans l'établissement, donne des cours au titre de programmes relevant du niveau 1, 2 ou 3 de la CITE. Les enseignants qui enseignent à plusieurs niveaux de la CITE dans l'établissement cible sont inclus dans l'univers TALIS. Il n'y a pas de minimum concernant le nombre d'heures de cours qu'un enseignant doit dispenser, et ce quel que soit le niveau de la CITE.

La population internationale cible de TALIS 2013 est constituée uniquement d'enseignants exerçant dans des classes et établissements ordinaires et des responsables des établissements dans lesquels ces enseignants travaillent. Les enseignants pour adultes et ceux s'occupant exclusivement d'enfants ayant des besoins spécifiques d'éducation ne font pas partie de la population internationale cible et sont considérés « hors champ ». Contrairement à TALIS 2008, cependant, les enseignants qui travaillent, dans un établissement ordinaire, avec des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation sont admis à participer à l'enquête TALIS 2013. Les établissements qui n'emploient que ce type d'enseignants sont classés « hors champ ». Les auxiliaires d'éducation, le personnel de soutien pédagogique (documentalistes ou conseillers d'orientation, par exemple) et le personnel de soutien médical et social (médecins, infirmières, psychiatres, psychologues, ergothérapeutes et travailleurs sociaux, par exemple) ne sont pas considérés comme des enseignants et ne font donc pas partie de la population internationale cible de l'enquête TALIS.

Les pays participants présentant une situation nationale particulière pouvaient choisir de n'administrer l'enquête TALIS 2013 que dans certaines parties de leur territoire. Une province ou un État en proie à des troubles civils, ou une zone frappée par une catastrophe naturelle, par exemple, pouvait ainsi être exclu de la population internationale cible ; une population cible au niveau national était ainsi créée. Les pays participants étaient invités à limiter au maximum ces exclusions.

L'enquête TALIS 2013 tient compte du fait qu'il peut être peu efficace et difficile d'évaluer des enseignants de très petits établissements. Évaluer, pour chaque niveau de la CITE, des enseignants travaillant dans des établissements ne comptant pas plus de trois enseignants par niveau et ceux travaillant dans des établissements situés dans des zones reculées, peut être un exercice coûteux, long et inefficace sur le plan statistique. Les pays participants étaient donc autorisés à exclure ces enseignants de la collecte de données de TALIS 2013, et la population nationale de l'enquête était donc différente de la population nationale cible. Le chef national de projet de chaque pays devait alors justifier cette exclusion et préciser la taille, le lieu, la fréquentation, etc., de chaque établissement exclu, et ce pour chaque niveau de la CITE choisi pour participer à l'enquête. Les exclusions d'établissements pour le module relatif au lien TALIS-PISA étaient les mêmes que celles de l'enquête PISA 2012.

Au sein des établissements admis à participer à l'enquête, les catégories suivantes d'enseignants étaient exclues de l'échantillon :

- Enseignants exerçant dans des établissements exclusivement consacrés aux élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation. Personnes exerçant la double fonction d'enseignant et de chef d'établissement : données collectées sur les enseignants en leur qualité de chef d'établissement, et non en leur qualité d'enseignant.
- Remplaçants, enseignants mobilisés en urgence ou occasionnellement.
- Enseignants en congé de longue durée.
- Enseignants auprès d'adultes exclusivement.
- Enseignants ayant pris part à l'essai de terrain de TALIS 2013.

Exigences quant à la taille de l'échantillon

Chaque niveau de la CITE est soumis aux mêmes exigences de taille de l'échantillon et de précision des estimations. Pour permettre une estimation et une modélisation fiables, tout en admettant un certain taux de non-réponse, la taille minimum de l'échantillon a été fixée



à 20 enseignants dans chaque établissement participant. Un échantillon minimum de 200 établissements devait ensuite être retenu parmi l'ensemble des établissements entrant dans le champ de l'enquête. L'échantillon international nominal était donc constitué d'au moins 4 000 enseignants pour chaque niveau de la CITE pour lequel un pays a répondu à l'enquête. Les pays participants pouvaient augmenter la taille de leur échantillon national en sélectionnant davantage d'établissements, ou en sélectionnant davantage d'enseignants dans chaque établissement sélectionné, ou en sélectionnant davantage d'enseignants dans davantage d'établissements. Certains pays ont été invités à augmenter les échantillons par établissement pour contrebalancer la surreprésentation des établissements employant moins de 20 enseignants. En matière de taille d'échantillon, les exigences ont été revues à la baisse pour les pays participants disposant d'un nombre moins important d'établissements à échantillonner. Dans quelques cas, lorsque le nombre moyen d'enseignants dans les établissements était inférieur à celui escompté dans le plan international, on a augmenté le nombre d'établissements échantillonnés pour maintenir un nombre total minimum d'enseignants participants.

Dans de nombreux pays, la distinction entre les différentes années d'un niveau de la CITE n'est pas matérialisée par une séparation physique des bâtiments de l'établissement ou des administrations : ainsi, les établissements proposant une scolarité de la 8^e à la 12^e année peuvent être à cheval sur les niveaux 2 et 3 de la CITE, mais l'ensemble du niveau 2 ne sera pas forcément couvert par ces établissements. Dans les pays qui participent à l'enquête pour plus d'un niveau de la CITE, des dispositions ont été prises avec les chefs nationaux de projet et leurs équipes afin d'optimiser la sélection des établissements de l'échantillon soit en limitant le chevauchement entre les échantillons (participation à un niveau de la CITE au maximum pour un établissement donné), soit en maximisant ce chevauchement (participation d'un établissement à chacun des niveaux de la CITE concernés). Dans ce deuxième cas, cependant, les enseignants qui exercent à plus d'un niveau d'enseignement sont invités à en choisir un pour l'enquête. Pour tous les pays ayant participé au module relatif au lien TALIS-PISA, la stratégie était de réduire le chevauchement entre l'échantillon TALIS et l'échantillon PISA 2012.

Taux de participation

La qualité de TALIS 2013 est jugée à l'aune des taux de participation (taux de réponse) des établissements et des enseignants. Atteindre les niveaux de participation fixés n'exclut pas l'existence de biais dans les résultats, mais devrait permettre de limiter au maximum l'effet négatif du biais de non-réponse. À partir de l'expérience de TALIS 2008, on pouvait formuler quelques hypothèses sur les taux de réponse « raisonnables » de la population d'enseignants pour TALIS 2013. Dans un souci de continuité, on a conservé pour TALIS 2013 les mêmes exigences de participation que celles de TALIS 2008, bien que la plupart des pays participants aillent bien au-delà.

Pour chaque niveau de la CITE, le taux de participation minimum des établissements était fixé à 75 % après remplacement. Bien qu'il soit possible de recourir à des établissements de remplacement pour compenser les établissements n'ayant pas participé, les chefs nationaux de projet ont été encouragés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour amener les établissements de l'échantillon original à participer. Les établissements qui ont pris part à l'enquête et ont obtenu un taux de réponse d'au moins 50 % chez les enseignants, ont été considérés comme établissements « participants » ; ceux qui ont obtenu un taux de réponse inférieur à 50 % ont été considérés comme établissements « non participants », même lorsque le nombre d'enseignants ayant répondu était suffisant aux fins de certaines analyses.

Le taux de participation minimum des enseignants était fixé à 75 % des enseignants sélectionnés dans les établissements participants (échantillon original ou établissements de remplacement). Dans le calcul de la participation des enseignants, on a pris en compte l'ensemble des établissements participants, qu'ils fassent partie de l'échantillon original ou qu'ils soient des établissements de remplacement. Le taux de participation des enseignants est donc une exigence au niveau national, mais pas au niveau des établissements. Les taux de participation globaux, pondérés et non pondérés, sont le produit des taux de participation respectifs des établissements et des enseignants. Les tableaux A.1 à A.4 présentent les taux de participation non pondérés des établissements, avant et après le recours aux établissements de remplacement, le taux non pondéré de participation des enseignants, les taux de participation globaux non pondérés par pays, et une estimation pondérée de la taille de la population des enseignants, pour les niveaux 1, 2 et 3 de la CITE et le module relatif au lien TALIS-PISA, respectivement. Près de 108 000 enseignants du niveau 2 de la CITE issus de 34 pays ont participé, ce qui correspond à 82 % de l'ensemble des enseignants échantillonnés.

Définition de l'enseignant

Pour l'échantillonnage et l'analyse, l'enquête TALIS 2013 se fonde sur la définition de l'enseignant utilisée pour la collecte de données de l'INES (indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement) :

Un enseignant est par définition une personne dont l'activité professionnelle suppose de planifier, d'organiser et de conduire des activités de groupe, grâce auxquelles les élèves acquièrent les savoirs, savoir-faire et attitudes stipulés dans les programmes d'enseignement. En somme, un enseignant est une personne dont l'activité principale est d'enseigner (OCDE, 2004).

Notes concernant l'interprétation des données

Dans cette section sont énumérés les points à souligner concernant l'échantillonnage ou les opérations de terrain, et qui devraient être pris en compte dans l'interprétation des données communiquées par les pays ci-dessous :

- Corée : la collecte de données a été effectuée au début de l'année suivant l'année de référence de l'enquête TALIS.
- États-Unis : les données provenant des États-Unis sont inférieures aux références dans certains tableaux de ce rapport et ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne internationale. Cela est dû au fait que les États-Unis n'ont pas respecté les normes

internationales relatives aux taux de participation, comme le montre le tableau A.2. Comme indiqué précédemment, pour garantir un minimum de fiabilité, les normes techniques appliquées à l'enquête TALIS exigent qu'au moins 75 % des établissements (après remplacement) et au moins 75 % des enseignants des établissements sélectionnés participent à l'enquête.


- **Flandre (Belgique)** : pour l'échantillonnage du niveau 2 de la CITE, on s'est fondé sur les « unités administratives » plutôt que sur les établissements ; il convient donc d'être prudent dans la comparaison des estimations « à l'échelle des établissements ».
- **Israël** : les établissements ultra-orthodoxes ont été exclus de l'échantillon.
- **Japon** : dans plusieurs établissements, certains enseignants qui auraient dû prendre part à l'enquête en ont été exclus par erreur (temps partiel, besoins spécifiques d'éducation, par exemple).
- **Malaisie** : de nombreux problèmes ont été soulevés concernant la couverture (établie à 90 %), la compatibilité des établissements échantillonnés avec le cadre d'échantillonnage, l'échantillonnage des enseignants, les données (qui comportent des incohérences), et les écarts par rapport aux protocoles prescrits pour l'enquête. Les établissements pour lesquels les informations n'ont pu être rectifiées ou confirmées ont été exclus.
- **Mexique** : dans l'échantillon du niveau 3 de la CITE, six établissements ont été exclus pour n'avoir pas appliqué les procédures officielles d'échantillonnage des enseignants.
- **Portugal** : les Açores et Madère ont été exclues de la collecte de données.
- **Singapour** : la couverture des niveaux 2 et 3 de la CITE est tombée sous la barre des 95 % suite à l'exclusion de 27 établissements privés.
- **Serbie** : il convient d'utiliser les données avec précaution car les listes d'établissements n'ont pas toutes pu être confirmées et il existe, entre ces listes et le plan d'échantillonnage, des écarts qui n'ont pas pu être expliqués.

[Partie 1/1]

Tableau A.1 Participation et estimation de la taille de la population d'enseignants – niveau 1 de la CITE

	Nombre d'établissements participants	Nombre d'enseignants ayant répondu dans les établissements participants	Participation des établissements avant le recours aux établissements de remplacement	Participation des établissements après le recours aux établissements de remplacement	Participation des enseignants dans les établissements participants	Participation globale	Estimation pondérée de la taille de la population d'enseignants
			%	%	%	%	
Danemark	161	2 088	52	82	79	65	35 946
Finlande	193	2 922	89	100	93	92	25 425
Mexique	183	1 291	95	96	96	92	458 616
Norvège	144	2 450	52	75	85	64	42 459
Pologne	169	3 151	78	87	98	85	211 617
Entités infranationales							
Flandre (Belgique)	198	2 681	52	83	91	75	29 149

Source : OCDE, Base de données TALIS 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933048280>


[Partie 1/1]

Tableau A.2 Participation et estimation de la taille de la population d'enseignants – niveau 2 de la CITE

	Nombre d'établissements participants	Nombre d'enseignants ayant répondu dans les établissements participants	Participation des établissements avant le recours aux établissements de remplacement	Participation des établissements après le recours aux établissements de remplacement	Participation des enseignants dans les établissements participants	Participation globale	Estimation pondérée de la taille de la population d'enseignants
			%	%	%	%	
Australie	123	2 059	58	81	87	70	106 225
Brésil	1 070	14 291	97	97	94	91	594 874
Bulgarie	197	2 975	95	99	97	96	26 501
Chili	178	1 676	88	91	93	85	51 632
Croatie	199	3 675	99	99	96	95	16 714
Chypre*	98	1 867	99	99	95	95	3 754
République tchèque	220	3 219	99	100	98	98	37 419
Danemark	148	1 649	53	81	77	62	25 125
Estonie	197	3 129	93	100	99	99	7 728
Finlande	146	2 739	91	99	91	90	18 386
France	204	3 002	79	82	75	61	198 232
Islande	129	1 430	95	95	80	76	1 901
Israël	195	3 403	98	98	86	85	33 065
Italie	194	3 337	76	98	90	88	178 382
Japon	192	3 484	88	96	99	95	222 809
Corée	177	2 933	68	89	88	78	85 184
Lettonie	116	2 126	77	80	96	77	12 894
Malaisie	150	2 984	75	75	97	73	92 735
Mexique	187	3 138	95	96	91	87	250 831
Pays-Bas	127	1 912	54	81	75	61	58 190
Norvège	145	2 981	56	73	80	58	22 631
Pologne	195	3 858	83	100	97	97	132 502
Portugal	185	3 628	91	93	92	86	44 496
Roumanie	197	3 286	100	100	98	98	68 810
Serbie	191	3 857	80	96	97	92	23 179
Singapour	159	3 109	100	100	99	99	9 583
République slovaque	193	3 493	87	99	96	95	27 163
Espagne	192	3 339	97	97	91	88	204 508
Suède	186	3 319	93	96	87	84	30 043
Entités infranationales							
Abu Dhabi (Émirats arabes unis)	166	2 433	89	89	83	74	7 919
Alberta (Canada)	182	1 773	76	94	93	87	10 208
Angleterre (Royaume-Uni)	154	2 496	56	75	83	63	216 131
Flandre (Belgique)	168	3 129	68	84	89	75	19 184
États-Unis	122	1 926	39	62	83	51	1 052 144

* Voir les notes au début de cette annexe.

Source : OCDE, Base de données TALIS 2013.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933048299>

[Partie 1/1]

Tableau A.3 Participation et estimation de la taille de la population d'enseignants – niveau 3 de la CITE

	Nombre d'établissements participants	Nombre d'enseignants ayant répondu dans les établissements participants	Participation des établissements avant le recours aux établissements de remplacement	Participation des établissements après le recours aux établissements de remplacement	Participation des enseignants dans les établissements participants	Participation globale	Estimation pondérée de la taille de la population d'enseignants
			%	%	%	%	
Australie	124	1 982	60	81	84	68	76 666
Danemark	113	1 514	64	77	75	58	19 914
Finlande	146	2 412	92	96	90	87	22 527
Islande	29	1 104	94	94	78	73	1 504
Italie	210	3 659	75	97	89	86	273 498
Mexique	190	2 940	93	96	91	88	232 835
Norvège	106	2 658	55	73	73	53	22 727
Pologne	162	3 289	75	84	96	81	174 108
Singapour	159	3 131	100	100	99	99	12 047
Entités infranationales							
Abu Dhabi (Émirats arabes unis)	165	2 472	88	88	80	71	6 414

Source : OCDE, Base de données TALIS 2013.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933048318>

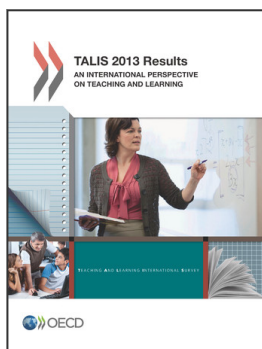
[Partie 1/1]

Tableau A.4 Participation et estimation de la taille de la population d'enseignants – lien TALIS-PISA

	Nombre d'établissements participants	Nombre d'enseignants ayant répondu dans les établissements participants	Participation des établissements avant le recours aux établissements de remplacement	Participation des établissements après le recours aux établissements de remplacement	Participation des enseignants dans les établissements participants	Participation globale	Estimation pondérée de la taille de la population d'enseignants
			%	%	%	%	
Australie	122	2 719	58	82	84	69	85 750
Finlande	147	3 326	97	98	94	92	18 254
Lettonie	118	2 123	82	85	97	82	10 228
Mexique	152	2 167	97	99	90	90	378 222
Portugal	141	3 152	93	93	93	87	52 101
Roumanie	147	3 275	98	98	98	96	86 051
Singapour	166	4 130	100	100	99	99	12 052
Espagne	310	6 130	99	99	93	92	173 216

Source : OCDE, Base de données TALIS 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933048337>



Extrait de :

TALIS 2013 Results

An International Perspective on Teaching and Learning

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264196261-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Notes techniques sur les procédures d'échantillonnage et les taux de réponse pour TALIS 2013 », dans *TALIS 2013 Results : An International Perspective on Teaching and Learning*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264214293-11-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.